



L'union sportive de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie recrute un(e) délégué(e) responsable de l'USEPNC

Le délégué dispose de connaissances du milieu scolaire et de la pédagogie ainsi que de compétences avérées dans l'animation du sport scolaire.

Missions :

- élaborer et mettre en œuvre les projets USEP (vie sportive et associative) en lien avec le plan de développement de l'USEP et en coordination avec les élus du bureau,
- préparer la programmation des activités à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie à partir des attentes des comités USEP de circonscription et participer à la mise en œuvre de manifestations provinciales et territoriales voire nationales (en lien avec l'USEP nationale),
- réaliser des actions et prestations de conseil, de coordination, d'animation, de formation et d'organisation dans le champ sportif et éducatif,
- contribuer au développement de l'association,
- assurer la communication des différentes activités de l'association,
- contribuer et veiller à maintenir le lien avec l'USEP nationale,
- assurer la gestion administrative, financière et budgétaire (en lien avec le trésorier) et le fonctionnement statutaire du Comité USEPNC (en lien avec le/la président-e-),
- entretenir et développer des relations partenariales et institutionnelles (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, direction de l'enseignement, collectivités, CTOS, CPOS, comités sportifs, associations...),
- collaborer à des commissions entrant dans les champs sportif, éducatif ou socioculturel,
- accompagner l'élaboration et la mise en place de projets USEP en lien avec les projets d'écoles et le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie,
- élaborer les conventions qui lieront l'USEPNC avec la DENC et les ligues et comités sportifs de NC.

Maîtrise des textes :

- réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie dans le domaine sportif (notamment concernant le partage des compétences, les sorties scolaires, les intervenants extérieurs, la communication),
- réglementations Jeunesse et Sport en Nouvelle-Calédonie,
- assurances des établissements, des individus, des matériels,
- programmes de l'école primaire en Nouvelle-Calédonie,

Gestion comptable :

- établir un budget et en assurer le suivi,
- collecter les affiliations et les demandes de licences,

USEPNC

19, avenue du Maréchal FOCH
BP M2 – 98849 NOUMEA Cedex

www.usep.org

Présidente : 76/71/68 – yolande.verlaguet@gouv.nc

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Nouvelle Calédonie



- réaliser les demandes de subventions,
- faire le lien avec le/la trésorier-e- de l'association pour la production du bilan comptable de l'association.

Connaissances :

- didactique et pédagogie des activités physiques et sportives les plus pratiquées à l'école élémentaire,
- développement des capacités motrices et affectives de l'enfant.

Formation et pédagogie :

Le délégué USEP apporte une aide à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation continue des enseignants, notamment sur :

- la formation relative aux contenus des programmes de l'école primaire et particulièrement dans le domaine d'agir dans le monde et de l'EPS,
- la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap,
- l'accompagnement à l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants,
- les valeurs véhiculées par l'USEP.

Le délégué USEP participe à :

- la formation continue des enseignants dans le domaine sportif,
- la formation des parents pour les aider à assumer leurs rôles d'accompagnateurs,
- la formation des dirigeants d'association,
- la formation des enfants délégués élèves, à l'arbitrage et aux règles de vie associative.

Sa fonction lui permet de participer aux travaux de l'équipe EPS du 1^{er} degré pour assurer la cohérence entre :

- l'enseignement de l'EPS et les rencontres sportives,
- l'EPS et l'accompagnement éducatif,
- la vie associative de l'USEP,
- les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs.

Projets et rencontres :

En lien avec l'équipe EPS de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, le délégué USEP organise les rencontres territoriales et aide les délégués USEP des comités de circonscription et les enseignants à l'organisation de rencontres aux différents échelons. Ce qui permet :

- un désenclavement des écoles en milieu dispersé,
- les séances d'apprentissage effectuées en classe et les instants de réinvestissement lors des rencontres,
- une découverte concrète de la vie associative.

Logistique :

Un travail préparatoire à toute rencontre nécessite de :

- rechercher les infrastructures les plus adaptées,
- proposer du matériel et des transports,
- concevoir et communiquer des documents d'accompagnements pour les enseignants,



- soutenir financièrement les projets des associations des comités de circonscriptions,
- utiliser différents vecteurs de communication (site, presse...).

Communication :

Le rôle du délégué USEP est primordial dans la gestion de l'information.

En interne :

- animation du réseau des comités,
- mise en place de la vie statutaire,
- transmission régulière, cohérente et organisée à tous les échelons (local, territorial, inter collectivités, avec le national).

En externe :

- communication institutionnelle,
- partenaires privés,
- événements.

Le délégué USEP est un professionnel qualifié au cœur d'un réseau qu'il doit faire vivre. Son action engage :

- la mixité dans son sens le plus étendu,
- la valorisation des zones prioritaires et l'animation des zones d'habitat dispersé,
- les liens inter générationnels,
- la lutte contre les discriminations et les exclusions.

Profil :

Ce poste nécessite :

- une bonne expérience dans la gestion de projets,
- des compétences de gestion budgétaire,
- le sens de l'organisation et de la rigueur,
- des aptitudes au travail d'équipe et le sens des relations humaines,
- une disponibilité importante,
- une bonne connaissance des milieux éducatif, sportif et associatif (réglementations, lois, normes techniques et opérationnelles).

Conditions :

- Lieu d'exercice :

Le poste est basé à Nouméa mais les interventions se font sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (véhicule fourni ou frais remboursés). Déplacements hors territoire éventuels.

- Permis B obligatoire

• Diplômes et/ou expériences nécessaires :

- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
- licence STAPS,
- diplôme d'instituteur ou de professeur des écoles.

Renseignements :

Yolande VERLAGUET Présidente : 76.71.68 – yolande.verlaguet@gouv.nc

Christophe DABIN, Vice-président, ancien délégué USEP NC : 77.94.45 – c.dabin988@gmail.com